

Cérémonie de signature du contrat de rivière du Tarn-amont  
Vendredi 21 janvier 2011 • Le Rozier

## Communiqué de presse

Le vendredi 21 janvier 2011 à 10h à la salle des fêtes du Rozier sera signé le contrat de rivière du Tarn-amont, élaboré par le SIVOM du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses et le Parc naturel régional des Grands Causses, avec l'appui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, en présence des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, des présidents des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et des présidents des Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, ou de leurs représentants.

Le projet de contrat de rivière est né d'une volonté locale d'établir une meilleure gestion équilibrée de l'eau et de ses usages sur le bassin du Tarn-amont, celui-ci s'étendant sur 2 627 km<sup>2</sup> et concernant 69 communes de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère. Cette volonté s'était traduite, en juin 2005, par l'approbation interpréfectorale d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outil de planification de la politique locale de l'eau. Le contrat de rivière est considéré comme un véritable outil opérationnel du SAGE.

Le contrat de rivière du Tarn-amont, comme le SAGE éponyme, est co-porté par le SIVOM du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses et le Parc naturel régional des Grands Causses.

Le contrat de rivière du Tarn-amont est conclu entre l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SIVOM du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, et le Parc naturel régional des Grands Causses.

La démarche associe l'ensemble des acteurs de l'eau sur le bassin, notamment les communes et leurs groupements (syndicats, communautés de communes), les fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA), le Parc national des Cévennes, les chambres d'agriculture, etc.

Les objectifs du contrat de rivière sont identiques à ceux du SAGE Tarn-amont. On peut notamment citer les principaux objectifs suivants :

- Mieux appréhender la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- Lutter contre les pollutions domestiques ;
- Préserver et/ou rétablir l'équilibre morphodynamique des cours d'eau ;
- Instaurer une logique dans la gestion physique des cours d'eau ;
- Assurer dans de meilleures conditions l'alimentation en eau potable ;
- Communiquer, sensibiliser et informer pour impliquer la population ;
- etc.

D'un montant de 31,5 M€ (dont la moitié concerne l'assainissement collectif) et comprenant une quarantaine d'actions, le contrat de rivière du Tarn-amont sera mis en œuvre sur les cinq années à venir.

---

Cellule d'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)  
et du contrat de rivière du Tarn-amont

SIVOM du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses  
Mairie – 48210 Sainte-Énimie

Tél. 04 66 45 09 74 – Fax 04 66 48 52 28  
Email [sage-tarn-amont@wanadoo.fr](mailto:sage-tarn-amont@wanadoo.fr)